

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN ECOLE MATERNELLE – RENTREE 09/2023

Sont concernés les enfants **nés en 2020** ainsi que nés en 2019, 2018 et non scolarisés à Eschau
A déposer à la mairie d'Eschau pour le **10 février 2023** au plus tard pour enregistrement et à remettre, muni du tampon de la mairie, à la Directrice de l'école maternelle d'affectation lors de l'inscription officielle en mai 2023 (la date définitive vous sera communiquée par courrier).

Documents à produire à la Mairie au moment de l'inscription :

- ☐ Le livret de famille ☐ en cas de divorce/séparation : la copie du jugement qui fixe la résidence de l'enfant
☐ Justificatif de domicile (Bail, permis de construire ou facture (impôts, eau, électricité) **datant de moins de 3 mois**)

REEMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT (merci d'écrire très lisiblement)

NOM de l'enfant : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse des parents :
Commune : Parents téléphone fixe :
Portable (père) : Portable (mère) :
Courriel :

MODE DE GARDE A LA RENTREE : (si l'enfant sera gardé par un autre mode de garde que les parents)

NOM et Prénom
Adresse
Commune Téléphone fixe : Portable :
Cochez l'une des cases : ☐ nourrice ☐ Famille (Gd-parent, autre.....) ou ☐ Périscolaire envisagé (1)

L'enfant a-t-il un frère ou une sœur qui fréquentera à la rentrée 2023 ☐ oui ☐ non

l'une des écoles maternelles de la commune :

Si oui laquelle : ☐ Clé des champs ☐ Hirondelles

L'affectation des enfants dans l'une ou l'autre des écoles est réalisée lors d'une commission composée de représentants de la municipalité, du personnel enseignant et de représentants de parents d'élèves.

Cette affectation se fait par rapport à une série de critères, redéfinis tous les ans en fonction de l'équilibre des effectifs entre les deux écoles. Bien évidemment les fratries ne sont pas séparées en école maternelle.

A l'issue de cette commission, les parents sont informés par courrier de l'affectation de leur enfant (courant avril) et de la procédure d'inscription auprès de la directrice de l'école.

(1) Important : la scolarisation dans une école d'ESCHAU n'entraîne aucune prérogative en ce qui concerne le service périscolaire qui est indépendant et dont la capacité d'accueil est limitée (période d'inscription en avril/mai)

CURSUS MONOLINGUE (classique)

En cas de demande d'affectation à une école particulière : **Joignez impérativement une lettre d'explication**

Ecole maternelle souhaitée : ☐ Clé des champs ☐ Hirondelles

OU CURSUS BILINGUE (enseignement paritaire 12h en français et 12h en allemand)

Mon enfant **est né en 2020** et je désire l'inscrire en site bilingue : ☐ oui

Le site bilingue est réalisé en intercommunalité avec Plobsheim. **La décision d'inscrire votre enfant en site bilingue vous engage auprès de l'Education nationale à le maintenir dans ce site durant toute sa scolarité maternelle et élémentaire.**

L'affectation dans l'une ou l'autre des écoles se fera par la commission en fonction des capacités d'accueil respectives. **Pour les familles qui sont intéressées par le cursus bilingue, il est obligatoire de participer à la réunion d'information qui aura lieu le 23 janvier 2023 à 18h à la Mairie de PLOBSHEIM.**

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Date : _____ Signature : _____ N° ordre Mono : _____ N° ordre Bilingue : _____